

Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable

n°67

Le 24 octobre 2023

Le coût de l'immigration : dépenses, recettes, investissements, rentabilité

Sous la présidence de

Éric Ciotti, député des Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription)

Intervenants

Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations

Michel Aubouin, Préfet et inspecteur général de l'administration

Résumé

Comme toute politique publique, l'efficacité de la politique migratoire de la France doit être évaluée. Éric Ciotti présente des sources d'économies. Il estime notamment qu'il faut rendre notre modèle social moins attractif. Jean-Paul Gourévitch, auteur de l'étude *Le coût de l'immigration en 2023* présente les résultats de ses travaux ainsi que des propositions de Contribuables Associés pour réduire la facture migratoire. Michel Aubouin est venu apporter son expérience au sein de la haute administration d'État, soulevant les cas internes de mauvaise gestion administrative. Il souligne les lacunes et les zones d'ombres qui empêchent le traitement efficace, au sein même des institutions compétentes, de la politique migratoire. Le Rendez-Vous se conclut par un temps d'échange, en particulier avec la sénatrice Valérie Boyer.



**Contribuables
Associés**

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !

Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable

Députés présents

Damien ADAM
Franck ALLISIO
Jean-Yves BONY
Valérie BOYER
Hubert BRIGAND
Dino CINIERI
Éric CIOTTI
Josiane CORNELOUP
Vincent DESCOEUR
Jocelyn DESSIGNY
Fabien DI FILIPPO
Edwidge DIAZ
Pierre-Henri DUMONT
Nicolas DUPONT-AIGNAN
Nicolas FORISSIER
Jean-Jacques GAULTIER

Victor HABERT-DASSAULT
Marc LE FUR
Alexandre LOUBET
Véronique LOUWAGIE
Olivier MARLEIX
Pierre MEURIN
Éric PAUGET
Christelle PETEX-LEVET
Nicolas RAY
Vincent ROLLAND
Nathalie SERRE
Jean-Pierre TAITÉ
Isabelle VALENTIN
Pierre VATIN
Jean-Pierre VIGIER
Stéphane VIRY

Sénateurs présents

Valérie BOYER
Gilbert FAVREAU

Députés représentés

Christophe BARTHES
Véronique BESSE
Anne-Laure BLIN
Jorys BOVET
Nathalie DA CONCEICAO CARAVLHO
Romain DAUBIE
Nicole DUBRE-CHIRAT
Annie GENEVARD
Michel HERBILLON
Thimothée HOUSSIN

**Contribuables
Associés**

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !

13 rue du Quatre-Septembre
75002 Paris

Tél : 01 42 21 16 24

www.touscontribuables.org





Sommaire

Le coût de l'immigration

5 Présentation

par Benoît Perrin, directeur de Contribuables Associés

7 L'immigration n'est pas une chance pour la France

par Éric Ciotti, député des Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription)

11 Immigration : un déficit pour l'État de 53,9 milliards d'euros

par Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations, auteur de l'étude de Contribuables Associés

15 Derrière le coût économique, le coût administratif

par Michel Aubouin, ancien Préfet et essayiste

17 Débat avec les députés



Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable



Le coût de l'immigration



De gauche à droite : Jean-Paul Gourévitch, Éric Ciotti, Benoît Perrin et Michel Auboin



Présentation

par **Benoît Perrin**
Directeur de Contribuables Associés

Bonjour à tous. Monsieur le questeur **Éric Ciotti**, mesdames et messieurs les députés, mesdames et messieurs les collaborateurs, Contribuables Associés vous remercie chaleureusement d'être présents ce soir à notre 67^e Rendez-vous parlementaire du contribuable, consacré aujourd'hui au coût de l'immigration. Comme vous le savez, nous organisons depuis 2001 ces réunions de travail à l'Assemblée, réunions auxquelles nous convions systématiquement les 577 députés ainsi que leurs collaborateurs. Indépendant des partis politiques et ne recevant aucune subvention publique, Contribuables Associés a pour objectif de promouvoir une gestion économe de l'argent public. Ceci nous distingue donc de beaucoup de groupes de pression car nous ne demandons pas davantage d'argent, pas davantage de moyens, pas de fonctionnaires supplémentaires. Nous ne demandons, finalement, qu'une rationalisation de la dépense publique.

Notre réunion de ce jour est présidée par M. le député **Éric Ciotti**, que je remercie d'avoir accepté cette lourde tâche. Merci aussi à **Jean-Paul Gourévitch**, docteur en sciences de l'information, d'être parmi nous aujourd'hui. Vous allez nous présenter l'étude que vous avez dirigée pour notre association sur le coût de l'immigration en 2023 : dépenses, recettes, investissements, rentabilité. Vous avez travaillé pendant plus de vingt-cinq ans en Afrique pour des organisations internationales, pour les diasporas africaines présentes en France dans le cadre du partenariat euro-africain, et vous œuvrez depuis plus de quinze ans sur le sujet qui nous rassemble aujourd'hui. Merci également au Préfet et inspecteur général de l'administration **Michel Aubouin** de nous livrer des éléments qui, je le crois, vont fortement intéresser les élus de la nation présents ce soir. Michel Aubouin a en effet connu l'administration de l'intérieur et nous donnera quelques clés pour que les textes votés soient exécutés dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sans blocage interne.

Mesdames et messieurs les députés, pour Contribuables Associés, le sujet de l'immigration doit être traité au même titre que celui de la suradministration, de la dette ou encore de l'efficacité de telle ou telle politique publique. Certes, ce sujet peut être abordé sous des angles différents : le combat de Contribuables Associés porte sur l'argent des contribuables. Des médias comme France Info, Europe 1, CNews, *Le Figaro Magazine* ou encore *L'Express* nous ont ouvert leurs antennes ou ont réalisé des recensions sur notre étude, preuve que l'aspect financier de l'immigration est un sujet trop rarement traité. 54 milliards d'euros, tel est le coût de la politique migratoire en France détecté par notre expert Jean-Paul Gourévitch. 1974, vous le savez, est la date de notre dernier budget voté en France à l'équilibre. Vous l'aurez compris, la politique migratoire de la France est aussi un sujet d'économies certaines. Ce soir, notre objectif est de parler froidement de ce sujet chaud. Je vous propose d'organiser ce rendez-vous en quatre temps : **Éric Ciotti** prendra la parole pour nous donner sa vision du sujet, puis **Jean-Paul Gourévitch** nous fera un bref résumé de son étude et mettra en avant deux propositions parmi la dizaine proposée par Contribuables Associés. **Michel Aubouin** parlera quant à lui de la difficulté à faire appliquer les textes et vous aurez ensuite naturellement la parole pour un temps d'échanges. Monsieur Ciotti, monsieur le Président, la parole est à vous.



**L'aspect financier
de l'immigration
est un sujet trop
rarement traité**



Loi sur l'immigration 2023
Données et enjeux financiers
Les chiffres clés



COÛT DE L'IMMIGRATION
DÉPENSES - RECETTES

Rapport spécial pour les députés
24 octobre 2023

**Les propositions de
Contribuables Associés**

Chiffres et propositions extraites de l'étude de Jean-Paul Gourévitch,
consultant international sur l'Afrique et les migrations, pour Contribuables Associés
sur « Le coût annuel de l'immigration en 2023. Dépenses, recettes, investissements, rentabilité »
3^e édition, version actualisée - octobre 2023

**Contribuables
Associés**
Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !



L'immigration n'est pas une chance pour la France

par Éric Ciotti

Député des Alpes-Maritimes, 1^{re} circonscription

Merci monsieur le directeur. Merci d'avoir suscité cette rencontre. Je suis très heureux ce soir de la présider. Je veux dire ma reconnaissance et mon respect pour le combat – car je pense que c'est le mot que l'on peut employer – que livre Contribuables Associés depuis des années pour la diminution des prélèvements obligatoires dans notre pays et pour une meilleure gestion des dépenses publiques.

C'est un combat auquel j'adhère, c'est une ambition, un objectif qui nous réunit et le groupe des Républicains, dans la salle desquels nous nous trouvons, comme le parti que j'ai l'honneur de présider, vient de proposer un contre-budget auquel **Véronique Louwagie** a participé fortement et qui fixe comme objectif une baisse des prélèvements obligatoires. Pour nous, l'objectif politique, et je veux que ce soit un objectif central pour notre famille, est la baisse des prélèvements obligatoires. Nous rejoignons vos ambitions et, ce soir, c'est l'un des éléments qui peuvent et doivent contribuer à la baisse des prélèvements obligatoires.

Dans le contre-budget que nous avons porté, nous prévoyons un peu plus de 10 milliards d'euros de baisse des prélèvements obligatoires, soit 1% du PIB, gagés par 25 milliards d'économies de dépenses. Parmi celles-ci, nous avons prévu 4,5 milliards d'économies liés aux dépenses directement associées aux politiques migratoires. Nous n'avions pas anticipé ce Rendez-Vous, mais nous avons naturellement pris en compte cette problématique majeure. Il y a des débats sur le coût de l'immigration et **Jean-Paul Gourévitch** apportera sa vision, son analyse, qui n'est pas totalement partagée par tous, mais c'est le sens du débat et de la démocratie. La Cour des comptes évaluait, sur la question de l'asile et de l'immigration, le coût en termes de finances publiques à hauteur de 7 milliards d'euros de dépenses directes. Il y a ensuite différents chiffrages qui participent à ce coût, mais ce qui me paraît être une évidence, et ce soir il faut poser des évidences, c'est que l'immigration n'est pas une chance pour la France, que l'immigration a un coût net pour notre pays, un coût budgétaire ayant forcément des conséquences sur les prélèvements obligatoires, un coût économique, social et naturellement aussi, sécuritaire. Je dis cela car nous avons une sur-représentation, aujourd'hui, des délinquants d'origine étrangère dans les statistiques de la criminalité et de la délinquance dans notre pays.

Au-delà de ce tableau, l'immigration est devenue trop massive. Notre pays compte environ un million de clandestins, une population étrangère qui n'a cessé de croître, officiellement de 7,8% de la population française en 2022. Elle était de 6,5% en 1975 et de 4,4% en 1946. Si l'on évoque la population immigrée, elle est aujourd'hui de plus de 10% – 10,3% –, et elle était encore en 2010 de 8,5%. On constate une augmentation rapide, une courbe qui s'accélère. On peut évoquer d'autres paramètres :

- 500 000 personnes qui bénéficient aujourd'hui du statut de réfugiés ;
- les records de 2022 en matière de titres de séjour : 320 000, auxquels s'ajoutent 156 000 demandeurs d'asile, dont les deux tiers se verront déboutés du statut de réfugié ;



L'immigration est devenue trop massive

■ ■ ■
**Il faut rendre notre
modèle social
beaucoup moins
attractif**

- on peut ajouter les entrées de mineurs pudiquement qualifiés de « non accompagnés », dont on évalue la présence aujourd'hui sur notre territoire à environ 40 000.

Les entrées d'étrangers en situation régulière sont évaluées à 500 000 – j'évoquais le million d'étrangers qui se trouvent vraisemblablement, car c'est une évaluation, sur notre territoire en situation irrégulière : nous mesurons donc les enjeux de tout cela.

Voici quelques réponses que nous portons dans ce contre-budget, car je souhaite simplement poser le débat dans cette introduction. Tout d'abord, de manière globale, et c'est l'un des coûts que vous avez pointés, monsieur Gourévitch, je crois qu'il faut rendre notre modèle social beaucoup moins attractif. L'un des enjeux, en matière migratoire – c'est le sens de notre proposition de loi constitutionnelle – est de diminuer massivement les entrées sur notre territoire. J'évoquais ce chiffre de 500 000, ce qui représente, depuis l'élection d'**Emmanuel Macron**, 1 700 000 titres de séjour accordés, plus de 3 200 000 visas accordés par an, autrement dit des flux arrivant de façon importante. Il faut limiter ces flux d'entrées et plusieurs solutions peuvent permettre d'y parvenir. Ce serait trop long de les évoquer maintenant, dans le temps qui nous est imparti, mais je crois que l'une de ces solutions est de limiter l'attractivité du modèle social et notamment en instaurant un délai sur le versement des prestations sociales qui ne sont pas la contrepartie de contributions (comme peuvent l'être les allocations chômage). Je pense en particulier au délai qu'il conviendrait d'installer, c'est là l'une de nos propositions, pour les allocations familiales. Le RSA est une prestation soumise à un temps de présence en situation régulière sur notre territoire : il impose en effet une présence de cinq ans. Le premier axe, emportant les plus grandes masses, est de rendre moins attractif notre modèle social, d'imposer un délai dans le versement des prestations sociales non contributives.

Je reviens au contre-budget que nous avons présenté avec **Olivier Marleix**, le président de notre groupe que je salue, avec **Bruno Retailleau** et Véronique Louwagie. Je reviens sur les mesures spécifiques que nous avons pointées sur la loi de finances pour 2024 et sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale : nous avons voulu porter des efforts particuliers sur la question de la prise en charge des soins et notamment pour les personnes en situation irrégulière. Véronique Louwagie, toujours elle, a rédigé un rapport qui fait particulièrement foi en la matière, estimant le coût des prestations sociales en matière de santé pour les étrangers en situation irrégulière ou pour les demandeurs d'asile à deux milliards d'euros. Et en ce qui concerne l'AME, nous sommes à 1,2 milliard d'euros, avec une dizaine de régimes hors AME, pour différentes catégories d'étrangers en situation irrégulière ou demandeurs d'asile. Nous proposons une diminution de 700 millions d'euros sur l'AME pour la transformer et la consacrer uniquement à la prise en charge des soins d'urgence. Naturellement, il s'agit toujours de secourir quelqu'un qui ferait face à une pathologie d'urgence. En revanche, nous refusons le tourisme sanitaire avec une prise en charge à 100 % dans un panier de soins qui n'est accessible, en France, qu'aux personnes bénéficiant d'une mutuelle, ce qui n'est pas possible aujourd'hui pour tout le monde et notamment pour les plus précaires. Sur les régimes hors AME, qui sont environ une dizaine, nous pointons donc une économie de 250 millions d'euros.

Le deuxième volet que nous mettons en avant sur les économies concerne l'aide au développement, environ 12 milliards d'euros dans la loi de finances. Nous proposons une économie de 2,5 milliards d'euros pour conditionner l'aide au développement à destination des pays qui ne jouent pas le jeu en matière de délivrance de laissez-passer consulaires. J'évoquais les entrées sur notre territoire comme l'un des grands enjeux de la politique migratoire, le second est naturellement de faciliter les expulsions de ceux qui n'ont ni droit ni titre pour se maintenir sur le territoire national. Nous considérons qu'il y a des pays – au premier rang desquels l'Algérie pour laquelle nous souhaitons la fin de l'accord de 1968 – qui ne jouent absolument pas le jeu de la délivrance de laissez-passer consulaires permettant l'exécution des OQTF. Nous proposons ainsi qu'il n'y ait plus d'aide au développement pour un montant de 2,5 milliards d'euros.

Le troisième volet concerne les associations. L'État verse 12 milliards d'euros pour les associations en France, un milliard d'euros pour les associations intervenant dans le cadre de la politique migratoire. Je défendrai lors de l'examen de la mission « Immigration, asile et intégration » – et **Éric Pauget** qui est là défendra également une démarche similaire –, une diminution de 500 millions d'euros pour les associations. L'une d'entre elles, la Cimade, était intervenue pour entraver la décision d'expulsion de l'assassin de **Dominique Bernard**. Ces associations sont aujourd'hui financées par l'État tout en nourrissant des contentieux contre les décisions administratives de l'État. Il est totalement ahurissant que ce dernier finance des associations qui introduisent en permanence des contentieux pour ralentir notamment l'exécution des décisions d'éloignement. Il y a naturellement, parmi ces associations, certaines d'entre elles qui œuvrent dans un objectif humanitaire, notamment celles qui ont en charge l'accueil des réfugiés ukrainiens – qui ne posent pas aujourd'hui de difficultés en matière d'intégration dans notre pays, ou très peu en tout cas – et que nous voulons bien évidemment préserver.

Nous évoquons également dans ce contre-budget la question de l'hébergement d'urgence. Chaque jour, et ce soir aussi par conséquent, la préfecture de la Région Île-de-France réserve 52 000 chambres d'hôtel dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Celui-ci coûte à l'État deux milliards d'euros et l'on estime aujourd'hui que les deux tiers ou les 80 % de ce coût sont fléchés vers la prise en charge de populations étrangères, qu'elles soient en situation régulière, comme des demandeurs d'asile, ou en situation irrégulière de façon majoritaire. Une telle situation ne peut évidemment perdurer et nous avons demandé que cet hébergement d'urgence soit, a minima, d'abord réservé en priorité aux Français qui se trouvent en situation de précarité et qui, quelquefois, par un effet d'éviction, ne peuvent plus avoir accès à ces logements ; puis, si c'est nécessaire, aux étrangers uniquement en situation régulière ; et, enfin, qu'il n'y ait pas d'accès à l'hébergement d'urgence pour les étrangers en situation irrégulière. Nous proposons ainsi des économies de 500 millions d'euros.

Il y a les grandes masses, les grands enjeux, vous allez en parler, monsieur Gourévitch, qu'il faut naturellement réduire, mais nous avons pris nos responsabilités et, dans ces 25 milliards d'économies, 4,5 milliards sont liés à une dérive de la politique migratoire qui n'est plus contenue ni maîtrisée, et dont la restauration du contrôle doit participer aussi, avec beaucoup d'autres éléments, au rétablissement de nos comptes publics, à la diminution de nos déficits, de notre dette et donc de nos prélèvements obligatoires qui font de la France le pays au monde et en tout cas le pays de l'OCDE, où l'on paye le plus d'impôts, où l'on acquitte le plus de cotisations et de charges. Notre pays – et c'est un titre dont on se passerait bien volontiers – est champion du monde des impôts. Cette Coupe du monde-là, même si l'on a regretté de ne pas gagner celle de rugby, nous aurions bien aimé la perdre, mais malheureusement, nous la gagnons avec récurrence chaque année ! Merci à Contribuables Associés d'être cette vigie permanente pour nous alerter. Il est beaucoup plus facile de dépenser que de faire des économies et, quand on est élu, il peut y avoir quelquefois des tentations d'augmenter les prélèvements obligatoires. Mais en ce qui me concerne, à la tête des Républicains, j'ai fixé comme objectif central et majeur de notre politique économique de diminuer les prélèvements obligatoires. Je prends l'exemple de l'amendement que nous avons fait voter, à notre initiative, celui de conditionner le versement du RSA à 15 heures d'activité par semaine. Pour avoir mis en place, lorsque j'étais président de département, des mesures d'économies et de lutte contre la fraude au RSA, je vous prie de croire que cette mesure sera extrêmement dissuasive. Le RSA représente presque 10 milliards d'euros aujourd'hui pour les collectivités, compensés partiellement par l'État. Conditionner le versement du RSA à 15 heures d'activité par semaine sera un puissant moteur de justice, d'équilibre, d'équité sociale car notre société se doit poser des devoirs face à des droits sociaux nombreux et parfois trop nombreux. Je prends cet exemple car il participe aussi de cette démarche collective que vous portez, ce dont je vous félicite, en me réjouissant d'avoir cet échange ce soir à l'initiative de Contribuables Associés.



Il est beaucoup plus facile de dépenser que de faire des économies

Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable

Le coût de l'immigration

Tableau synthétique des recettes et dépenses

Typologie	Recettes	Chiffrage en milliards d'euros	Dépenses	Chiffrage en milliards d'euros
Migrations régulières	Fiscales	46,60	Dépenses directes	105,79
	Sociales	36,94	Coûts Indirects	54,60
	Fiscales territoriales	9		
Immigration irrégulière		0,16		3,77
TOTAL		92,70		164,16
Contribution au PIB		21,13		
Investissements	Extérieurs			2,4
	Intérieurs			1,2
TOTAL		113,83		167,76

Au 1^{er} janvier 2023, avec toutes les réserves d'usage, le déficit de l'immigration se monte à 167,76 - 113,83 = 53,93 arrondis à 53,9 milliards d'euros.

La différence avec le déficit calculé dans l'étude n°40 (40,26 milliards d'euros) tient essentiellement à l'augmentation d'un tiers des coûts indirects et notamment des coûts sociétaux et humanitaires. Pour les premiers, nous avons effectivement pris en compte pour la première fois la part de l'immigration concernant les dépenses médicales générées par les conséquences de la consommation de drogue et de tabac. Pour les seconds, la hausse est due aux difficultés d'hébergement des nouveaux migrants arrivants, suite à la priorité donnée aux déplacés ukrainiens. Les autres dépenses et recettes sont en cohérence avec la précédente étude.

Mais pour être complet, il faudrait ajouter que ce qui relève de la pénombre de l'immigration n'a pu entrer dans nos calculs.

Postes	Recettes en milliards d'euros	Dépenses en milliards d'euros
Autres fraudes et cybercriminalité	0	?
Investissements éducatifs	?	1,6
Dépenses médicales pour l'alcool	0	?
Étudiants étrangers	?	4,6
Politique de la ville	?	1,94
Contribution migrants irréguliers au PIB	?	0



Immigration : un déficit pour l'État de 53,9 milliards d'euros

par Jean-Paul Gourévitch

Consultant international sur l'Afrique et les migrations

Merci monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous et merci également d'avoir accepté notre invitation. Durant le temps qui m'est imparti, je vais tout d'abord vous présenter les résultats de l'étude que nous avons menée sur le coût de l'immigration en 2023, puis m'attarder sur quelques-unes des propositions faites par Contribuables Associés – qui figurent dans le document de votre pochette avec un rapport spécial destiné aux députés.

Commençons tout de suite par les exposés des résultats. Ce travail porte sur les immigrés, c'est-à-dire les personnes nées à l'étranger de parents étrangers venus s'installer définitivement ou pour une longue durée en France. Il concerne aussi les descendants d'immigrés, soit de deux parents immigrés – qui sont donc considérés pour moi comme une unité –, soit d'un couple mixte – compté comme une demi-unité. Il porte enfin sur les migrants en situation irrégulière, or vous savez que, là-dessus, les chiffres sont gris et souvent contradictoires : nous nous sommes calés sur celui de 600 000 migrants irréguliers en métropole, auxquels nous ajoutons les migrants irréguliers à Mayotte, en outre-mer, soit le chiffre de 200 000, ce qui donne 800 000 migrants irréguliers. Au total, donc, notre étude porte sur 14,2 millions de personnes, dont 13,4 millions en situation régulière. Je vais tout de suite commencer par la fin et partir du résultat final : notre étude fait apparaître un déficit pour l'État de 53,9 milliards d'euros de la balance dépenses/recettes et de la balance investissements/rentabilité. Pour apprécier ce chiffre, il faut le comparer à ceux de mes collègues : ce chiffre est supérieur aux estimations des chercheurs dits « de gauche », qui se situent entre 4 et 19 milliards d'euros. Aucun chercheur de gauche ne pourrait, aujourd'hui, soutenir que l'immigration rapporte plus qu'elle ne coûte. Ce chiffre est également légèrement supérieur à celui d'institutions telles que l'OCDE, Fondapol ou le CEPPI, qui situent le déficit autour de 40 milliards d'euros. Il est inférieur à celui des économistes dits « de droite », qui positionnent le déficit entre 70 et 84 milliards d'euros ; et ce chiffre est extrêmement inférieur à celui des économistes dans la mouvance de Polémia, qui considèrent que le déficit de l'immigration se situe entre 256 et 298 milliards d'euros. Pour préciser ces différences – et je ne fais pas de critique scientifique de mes collègues à partir du moment où chacun indique d'où il est parti, quelle est sa méthode et quels sont ses résultats finaux –, on peut simplement dire que les économistes de gauche et les institutions ne prennent pas en compte l'immigration irrégulière, avançant que c'est un chiffre contestable et que l'on ne peut, par conséquent, bâtir de schéma scientifique là-dessus. D'ailleurs, les économistes de gauche se situent simplement sur les recettes et les dépenses directes, laissant de côté les coûts régaliens, les coûts sécuritaires, les coûts sociétaux, les coûts humanitaires et les coûts éducatifs. Par rapport aux économistes de droite et à ceux de la mouvance de Polémia, nous ne partons pas des mêmes chiffres de départ : par exemple, les économistes de la branche Polémia prennent en compte les immigrés arrivés en France, sans tenir compte de ceux qui sont repartis et de ceux qui ont été régularisés. Par ailleurs, ils considèrent que l'on ne doit pas compter le travail des immigrés qui apportent leur contribution au PIB de la nation ; enfin, ils considèrent que les immigrés doivent participer au paiement des remboursements de la dette puisqu'ils font partie de la



Aucun chercheur de gauche ne pourrait aujourd'hui soutenir que l'immigration rapporte plus qu'elle ne coûte

■ ■ ■
**Nous savons à peu
près quel est le coût
des 400 000 étudiants
étrangers que nous
accueillons chaque
année**

communauté nationale. Ceci donc pour expliquer les différences entre les différents chiffres.

Si l'on entre dans le détail, on s'aperçoit que le déficit ne provient pas tellement du rapport entre les recettes directes – c'est-à-dire les recettes fiscales, sociales, territoriales – et les dépenses directes – c'est-à-dire les contributions ou les apports qui sont donnés aux immigrés. Le déficit provient essentiellement de deux points : d'un côté, l'ensemble des coûts indirects : ce que j'ai appelé tout à l'heure les coûts sécuritaires, de structure, les coûts sociétaux, humanitaires ou éducatifs, qui représentent près de 55 milliards d'euros et qui ne sont pas du tout compensés par ce que rapporte à l'État le travail des immigrés ayant un emploi. Le prélèvement de l'État sur ce PIB pour la partie immigrés représente 21 milliards d'euros, ce qui n'est pas rien, mais qui est très inférieur aux 55 milliards d'euros. Enfin, une partie non négligeable du déficit vient aussi des investissements intérieurs ou extérieurs, et j'y reviendrai, qui ne sont pas compensés automatiquement par des recettes.

Pour être honnête, il faudrait ajouter qu'une partie de ce travail relève de ce que j'ai appelé la « pénombre de l'immigration », c'est-à-dire des éléments sur lesquels nous avons par exemple le coût et les dépenses, mais pas de recettes. Je prends un exemple : la politique de la ville, on le sait globalement, représente dans sa dimension migratoire environ deux milliards d'euros de dépenses par an. Cette politique génère certainement des bénéfices : tout ce qui est fait en matière d'éducation, de formation, d'alphabétisation, d'aide au logement ou même d'aide à la qualité de la vie va très probablement se retrouver chez les descendants, dans la mesure où ces derniers auront un accès plus facile à l'emploi ; si ce n'est que cette rentabilité est différée et qu'on ne la connaîtra que dix ans après, et d'autre part, il n'est pas facile de la calculer. Tout cela est de l'ordre de la « pénombre de l'immigration », et ne rentre pas dans nos calculs, ce qui fait que notre chiffre de 53,9 milliards d'euros est probablement un tout petit peu sous-estimé. Voilà ce que je voulais dire sur le résultat des travaux que nous avons menés. J'ajouterai un point en ce qui concerne les migrations irrégulières, dont le déficit est aux alentours de 4 milliards, ce qui renvoie un petit peu à ce que vous nous avez dit tout à l'heure de vos efforts pour le diminuer. Ce déficit est presque stable d'une année à l'autre, non pas que les expulsions ou que les reconduites soient en augmentation, au contraire, mais en fait le déficit de l'immigration irrégulière par rapport au déficit de la migration régulière est à peine de 10 %. Je voudrais clore ce premier point, et l'on y reviendra peut-être dans les questions, pour passer au second.

Je ne vais pas développer les 20 propositions qui figurent dans le document qui vous a été remis, mais en prendre juste deux, en expliquant que ces propositions que nous faisons se situent dans le cadre actuel. Il pourrait y avoir des tas d'autres politiques, on pourrait renverser la table, supprimer notre appartenance à l'Europe ou autre..., mais je me suis situé dans le cas actuel. La première proposition concerne les déboutés du droit d'asile. Pour une très grande partie d'entre eux, quand leur demande a été refusée par l'OFPRA, ils font un recours auprès de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile). Quand vous-même faites un appel, vous devez déposer une caution. Il n'est pas normal que ces migrants déboutés ne déposent pas de caution, caution qui leur serait bien entendu remboursée si leur appel était accepté. Le bénéfice financier est très faible ; en revanche, le bénéfice moral et le bénéfice sociétal sont très importants car un certain nombre de ces migrants déboutés, sachant que de toute façon ils n'ont aucune chance d'obtenir l'accueil, ne vont pas déposer de recours. Cela va donc énormément accélérer les procédures, diminuer le coût de la CNDA et des avocats qui en profitent, et faire en sorte que ceux qui ont effectivement demandé à bénéficier du droit d'asile aient une réponse beaucoup plus rapide, non pas entre quinze et dix-huit mois, mais entre six et huit mois. Voilà une première proposition, je vous en soumets une autre, totalement différente.

Nous savons à peu près quel est le coût des 400 000 étudiants étrangers que nous accueillons chaque année. En tenant compte de l'amortissement des locaux et du paiement des enseignants, on a calculé que cela représentait environ 4,6 milliards d'euros. Par rapport à ces dépenses, nous sommes dans le flou complet concernant les recettes. Un certain nombre de ces étudiants étrangers auront leur diplôme et resteront peut-être en France, contribuant ainsi au PIB de la nation. Mais d'autres ne l'auront pas, abandonneront à un moment ou à un autre, changeront leur statut d'étudiant pour un statut familial, reviendront dans leur propre pays ou partiront vendre leurs compétences dans l'espace Schengen. Nous avons demandé déjà à deux reprises, et je l'ai fait personnellement, aux ministères de l'Éducation et des Affaires étrangères de monter au moins une étude sur ces étudiants étrangers pour savoir si notre politique d'accueil, qui est généreuse et acceptée en raison de la qualité de notre système universitaire par ces étudiants, doit être poursuivie, accrue ou diminuée. On m'a dit à chaque fois que c'était une très bonne idée, mais le dossier est sous la pile, et n'en sortira pas !

Une proposition a été faite par Contribuables Associés et à laquelle je m'associe très fortement depuis plusieurs années. Je souhaiterais, et ce sera ma conclusion, qu'un observatoire indépendant de l'immigration et de l'intégration soit créé, qui permette de faciliter les comparaisons entre les évaluations des différents pays, d'avoir des chiffres sourcés et sinon incontestables, du moins solides. Cet observatoire de l'immigration n'est pas une invention : quand Michel Rocard a créé le Haut Conseil à l'intégration, qui n'existe plus comme vous le savez, il avait prévu de mettre en place un observatoire financier de l'immigration et de l'intégration. Cet observatoire ne s'est jamais réuni et je pense que ce serait une bonne chose, au moins pour pacifier une partie du débat sur l'immigration. Je vous remercie de votre attention.



**Créer un
observatoire
indépendant de
l'immigration et de
l'intégration**



Loi sur l'immigration 2023
Données et enjeux financiers
Les chiffres clés



COÛT DE L'IMMIGRATION
DÉPENSES - RECETTES

Rapport spécial pour les députés
24 octobre 2023

**Les propositions de
Contribuables Associés**

Chiffres et propositions extraites de l'étude de Jean-Paul Gourévitch,
consultant international sur l'Afrique et les migrations, pour Contribuables Associés
sur « Le coût annuel de l'immigration en 2023. Dépenses, recettes, investissements, rentabilité »
3^e édition, version actualisée - octobre 2023

**Contribuables
Associés**
Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !

Nous tenons ce document à votre disposition



Derrière le coût économique, le coût administratif

par Michel Aubouin
Préfet honoraire

Bonsoir à tous. Je cherchais une articulation, et vous me l'avez donné en parlant de l'observatoire. Je vous livre juste une anecdote. Lorsque j'ai été nommé directeur de l'intégration des étrangers, en 2009, mes bureaux se trouvaient rue Barbet-de-Jouy, non loin d'ici, et j'occupais la moitié d'un grand bâtiment qui était pris, pour l'autre moitié, par le ministère de l'Agriculture. Nous avions une cantine commune et l'on se connaissait, si bien que l'on se voyait souvent. Les amis de l'Agriculture savaient dire exactement, à l'unité près, combien la France comptait de moutons ou de lapins. Pour ma part, j'ignorais totalement combien il y avait d'étrangers en France. Je suis arrivé dans un ministère où nous n'avions strictement aucun document nous permettant de savoir quelle était la matière sur laquelle on devait travailler. Je suis persuadé que ça ne s'est pas beaucoup amélioré depuis et, d'ailleurs, je lis comme vous le rapport au Parlement, qui est prévu par le code Cesda (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), le code des étrangers, l'article 111-10. Je le lis comme vous et j'avoue que, pour y avoir contribué pendant quatre ans, j'ai toujours du mal à comprendre comment on doit compter les chiffres qui sont à l'intérieur : je suis prêt à lancer un groupe de travail avec vous s'il fallait un jour essayer de comprendre comment fonctionne ce document. Je le sais d'autant plus que, avant d'être directeur à l'intégration, j'avais passé quatre ans, certains s'en souviennent ici, comme secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, et la question migratoire représentait à peu près la moitié de mon temps de travail. Quand j'étais sous-directeur de l'administration territoriale, j'ai géré les préfectures et les 35 000 fonctionnaires de préfecture : le tiers des agents de préfecture était attribué à la question de l'immigration. Tous ces gens-là, moi y compris, nous ne savions plus lire le code que j'ai failli vous apporter tout à l'heure, et que vous connaissez tous, chez Dalloz, l'énorme code rouge qui s'appelle donc le Cesda, une bible qui a été écrite par quelques-uns de mes collègues qui, depuis, ont malheureusement quitté leurs fonctions. Ce qui fait qu'il y a peu de gens aujourd'hui qui savent l'utiliser. Les agents de préfecture qui traitent la question des étrangers n'en connaissent qu'une toute petite part, ce qui explique beaucoup de biais que l'on trouve dans nos documents statistiques, puisque les agents remplissent des cases en fonction de ce qu'ils connaissent du code. Or ces cases ont été multipliées à la suite de textes législatifs ou de décrets qui ont accru les exceptions et les catégories. En reprenant tout à l'heure les chiffres pour 2001, je m'aperçois, par exemple, que l'on a une catégorie qui s'appelle « Carte de retraités » avec 154 inscrits. Je rappelle les chiffres du Président tout à l'heure : 350 000 cartes de séjour. Il y a également une catégorie « Talent exceptionnel » avec huit inscrits pour toute la France. On fait des statistiques avec des catégories qui n'ont strictement aucun sens. Et pour les plus importantes, je vais vous en citer deux, car je pense que personne ne comprend ce qui les différencie : l'une s'intitule : « Membre de famille » et l'autre : « Liens personnels et familiaux »... Si vous savez faire la répartition entre l'une et l'autre, je suis preneur. Les agents n'y arrivent pas, mais, ensuite, on établit avec tout cela nos statistiques nationales.



**Je suis arrivé dans
un ministère où nous
n'avions strictement
aucun document
nous permettant de
savoir quelle était la
matière sur laquelle
on devait travailler**

■ ■ ■
**Le législateur
devrait s'emparer
de cette immense
mécanique
administrative pour
qu'elle soit plus
efficace**

Par ailleurs, et vous le savez comme moi, le système informatique du ministère de l'Intérieur est saturé depuis longtemps. Il n'est pas faux, mais il contient beaucoup de biais et, surtout, il ne permet pas, ce qui est le plus étonnant, de suivre ces fameux étrangers en situation irrégulière, dont on aimerait connaître le nombre. C'est d'autant plus étrange que l'on doit obtenir des laissez-passer consulaires pour la plupart d'entre eux quand on les reconduit à la frontière. Ces laissez-passer consulaires sont nécessaires car ces étrangers ne possèdent pas de passeports. Or, *a priori*, ils ont présenté un passeport à chaque fois qu'ils se sont présentés devant l'Ofpra pour déposer leur demande d'asile et cela m'étonnerait qu'ils soient arrivés en France sans aucun document d'identité sur eux. Vous savez que dans l'Essonne, où nous comptons la plus grande prison d'Europe, une partie des étrangers qui sont jugés le sont sous alias, car la justice ne sait pas leur nom réel et que l'on n'a pas non plus leurs papiers. Des papiers qu'ils vont évidemment retrouver dès qu'ils en auront besoin, mais que l'administration n'a pas. L'administration ne possède pas les documents d'identité des personnes qu'elle est censée suivre, et le jour où vous voulez faire une reconduite à la frontière, vous êtes obligé de demander au pays d'origine ce document que l'on appelle le « laissez-passer consulaire » et qui vaut en fait passeport, faute de passeport. C'est l'une des grandes difficultés que nous rencontrons. Il en existe des tas d'autres que je ne vais pas vous énumérer, mais cela vous montre que, derrière le coût économique, il y a un coût administratif, un coût de déficience de l'efficacité de l'administration lié à tout un tas de sujets qui ne relèvent pas de la loi, mais dont le législateur devrait s'emparer pour que cette immense mécanique, qui concerne tout de même des centaines de milliers de personnes, soit à terme plus efficace. Merci.

Débat avec les députés

Benoît Perrin

Mesdames et messieurs, il nous reste environ quinze minutes pour des échanges, si vous avez des questions à poser aux intervenants.



Valérie Boyer
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Je me présente, je suis Valérie Boyer, sénateur des Bouches-du-Rhône. J'ai une question à vous poser précisément sur les papiers de ces personnes étrangères. Il y a une chose qui m'étonne énormément, à savoir que, lorsque l'on est maire, la préfecture nous oblige à marier des personnes qui n'ont pas de papiers ou en tout cas qui ne souhaitent pas, car tout le monde a des papiers, présenter ces documents pour se marier. Le texte sur l'immigration arrive au Sénat dans quelques jours et j'ai déposé plusieurs amendements que j'avais présentés lors de la loi Collomb quand j'étais député, et qui ont été refusés ; car j'avoue que je ne comprends pas que l'on exige d'officiers d'état civil qu'ils prennent en compte une demande de mariage pour une personne qui n'a pas de papiers. M. Mélenchon m'avait opposé que j'étais contre l'amour, mais je ne crois pas qu'en France il soit obligatoire de se marier pour s'aimer. Encore une fois, je ne comprends pas pourquoi on contraint les officiers d'état civil à prendre en compte les personnes qui ne présentent pas ces papiers. Dans l'accès à la naturalisation, contrairement à ce qui est écrit dans l'ouvrage *Livre noir*, au Sénat ainsi qu'à l'Assemblée nationale, nous avons plusieurs amendements qui enrichissent le texte qui nous a été présenté sur l'accès à la nationalité française. Je voulais donc savoir, comment, juridiquement, on peut examiner cette situation qui semble pour le moins abracadabrantesque ?

Michel Aubouin

Je pense que cela ne relève pas de la loi. Je me méfie beaucoup, dans l'administration, des instructions, des circulaires parfois non publiées qui ont pratiquement valeur de loi. Je prends par exemple la circulaire dont on parle beaucoup, celle de M. Valls, sur la régularisation dès cinq ans de présence en France. C'est un document infra-réglementaire, une circulaire, un texte qui a donc une valeur juridique limitée et qui peut être repris n'importe quand et par n'importe quel ministre.

Valérie Boyer

Excusez-moi, monsieur le Préfet, mais quand on est maire, on est y est obligé. J'ai signalé plusieurs fois, lorsque j'étais maire, les mariages qui me semblaient étranges et, à chaque fois, la préfecture m'a intimé l'ordre de procéder au mariage.



La préfecture nous oblige à marier des personnes qui n'ont pas de papiers

■ ■ ■
**Il me paraît normal
pour un acte d'état
civil, un acte
important, que
la personne présente
ses papiers**

Cela ne relève peut-être pas de la loi mais, en tout cas, les officiers d'état civil sont contraints de s'exécuter, sinon, on les menace de les suspendre de leurs fonctions.

Michel Aubouin

Je ne crois pas qu'il y ait une obligation au Code civil, mais je pense qu'il faut examiner la question, vous avez raison, car c'est ce type même de dérive que nous sommes en train d'observer. Je ne suis pas certain que le Préfet, en faisant cela, n'aille pas au-delà de son pouvoir, à moins qu'il y ait une jurisprudence qui m'aurait échappé, mais il me paraît normal que pour un acte d'état civil, un acte important, la personne présente ses papiers. On l'exigerait de n'importe quel Français, il n'y a donc aucune raison pour que ce ne soit pas le cas pour ces personnes-là, de surcroît en situation irrégulière. Bien sûr, car si ces personnes présentent leurs papiers, elles sont enregistrées et sont alors connues. Ce sont des personnes qui ne souhaitent pas présenter leurs papiers, car, évidemment, elles en ont.

Valérie Boyer

Ce sont des personnes qui ne souhaitent pas présenter leurs papiers, car, évidemment, elles en ont.

Michel Aubouin

Bien sûr, car si ces personnes présentent leurs papiers, elles sont enregistrées et sont alors connues.

Éric Ciotti

Merci de bien vouloir nous excuser, mais nous allons devoir aller voter. Je pense que vous allez poursuivre le débat, mais merci à Contribuables Associés de porter ces sujets majeurs.

Benoît Perrin

Merci M. le Président.



Nicolas Dupont-Aignan
Député de l'Essonne (8^e circ)

Un petit mot juste avant d'aller voter. Ce qui serait intéressant, ce serait de voir ce qui se passe en Allemagne car il y a là-bas un registre sur lequel les étrangers doivent s'inscrire, dans les communes, afin de bénéficier des prestations sociales. Ce serait très intéressant que l'on puisse avoir un comparatif là-dessus. Et un dernier point sur ce que vous dites, je le vois même en préfecture et en Essonne, que je connais bien, les agents de la préfecture ne savent plus quelles sont les règles qui s'appliquent. Plus personne ne connaît les règles de service.

Jean-Paul Gourévitch

Je voulais juste dire, par rapport à cette dernière intervention, que dans le document sur les propositions qui ont été faites et qui vous a été remis se trouve une comparaison entre les modèles français, allemand et danois. Et l'on peut s'inspirer de quelques-unes des décisions prises par les gouvernements allemand et danois.

Michel Aubouin

Je vais, si vous le voulez bien, vérifier ce point sur l'obligation faite aux officiers d'état civil de marier les gens, d'autant que je suis également élu et que je célèbre des mariages. Ce genre de choses ne m'est jamais arrivé.

Valérie Boyer

Depuis la circulaire Valls, il y a un entretien préalable au mariage, lorsque la personne qui enregistre la demande de mariage pour la publication des bans estime se trouver face à des situations pour le moins curieuses, ou face à des gens sans papiers. Pour ceux d'entre vous qui se sont mariés, vous savez que vous avez dû fournir des papiers. Quant à moi, j'appartiens à une génération qui, lorsqu'elle s'est mariée, a dû faire des examens médicaux, qui malheureusement ont disparu. Aujourd'hui, il est tout de même très bizarre que l'on puisse vivre cette situation-là.

Michel Aubouin

C'est d'autant plus paradoxal, quand on y réfléchit bien, que presque toutes ces personnes bénéficient de l'AME et qu'elles ont une carte de sécurité sociale. Mais comme vous savez que l'on ne peut pas croiser les fichiers de la sécurité sociale avec ceux du ministère de l'Intérieur, à cause d'une décision de la CNIL, il est difficile d'agir. Il faudrait revenir à des règles de bon sens et il n'est pas normal que ça se passe ainsi.

Chloé Bouley

Collaboratrice parlementaire de Christophe Naegelen,
député des Vosges (3^e circ.)

Concernant la suppression de l'AME, avez-vous réalisé une étude d'impact sur le coût que cela représenterait sur le report vers l'hôpital public ?



On ne peut pas croiser les fichiers de la sécurité sociale avec ceux du ministère de l'Intérieur, à cause d'une décision de la CNIL, il est difficile d'agir

■ ■ ■
**Il y a eu un véritable
travail de sape de la
statistique publique
sur ces sujets depuis
deux décennies**

Jean-Paul Gourévitch

La question n'est pas simple car autant nous sommes capables de savoir ce que coûte l'AME – et mes estimations ne sont pas éloignées du travail qu'a fait M^{me} Louwagie –, ou ce que coûtent aussi les étrangers malades, car il ne faut pas tenir seulement compte de l'AME, autant il est très difficile d'estimer quel serait le rapport des coûts de l'AME et des étrangers malades vers la PUMA (Protection universelle maladie) par exemple. Cela me paraît extrêmement difficile et j'ai préféré rester sur les chiffres qui sont à peu près consolidés plutôt que de partir sur une hypothèse complexe.

Valérie Boyer

Il faudrait que le numéro de sécurité sociale laisse apparaître au moins le pays d'origine des personnes et peut-être leur situation, régulière ou irrégulière. Aujourd'hui, il n'y a que « 99 » sur le numéro Ameli, mais « 99 », c'est aussi le numéro utilisé pour les Français nés à l'étranger, ce qui ne permet pas d'établir les choses clairement, or il n'y a pas de raison pour que l'on ne sache pas ce qu'il en est.

Nicolas Pouvreau-Monti

Bonjour, je suis Nicolas Pouvreau-Monti, co-fondateur de l'Observatoire de l'immigration et de la démographie, que M. Gourévitch a fait l'honneur de citer dans ses notes pour Contribuables Associés et au Conseil d'orientation auquel appartient le Préfet Aubouin ici présent. Je me permets juste d'abonder dans le sens d'un point que vous avez tous les deux soulevé, sur la restriction à l'accès de l'information en matière d'immigration. Il y a eu un véritable travail de sape de la statistique publique sur ces sujets depuis deux décennies. Depuis 2004, vous le savez, il n'y a plus de recensement en France, il y a un sondage par échantillons tous les cinq ans et l'on calcule le solde migratoire à la louche, c'est-à-dire qu'on l'estime pour une année N, puis N+1 puis N+2 puis N+3 et l'on a parfois un écart de 1 à 5. Il n'y a pas de registre de population contrairement à ce que font beaucoup de pays et cela donne lieu à des situations telles que celle-ci : deux parlementaires, les députés **Rodrigue Kokouendo** et **François Cornut-Gentille**, avaient publié en 2018 un rapport sur les politiques publiques en Seine-Saint-Denis, dans lequel ils estimaient le nombre d'immigrés clandestins dans un delta compris entre 150 000 et 400 000 personnes. 400 000 personnes, au-delà du fait que cela représente 25 % de la population du département, c'est l'écart qui interroge. Aujourd'hui, l'État n'est pas en mesure de dire si 250 000 personnes, des clandestins, se trouvent ou ne se trouvent pas dans un département directement limitrophe de Paris. Madame le sénateur Boyer, et messieurs les députés, je vous invite vraiment à mettre ce sujet sur la table dans les débats à venir sur le projet de loi sur l'immigration, en interrogeant le gouvernement, en interrogeant l'administration, les statistiques publiques, en l'occurrence l'Insee car, en la matière, comme le soulignait le Préfet Aubouin, le fait de s'entendre à minima sur les faits est un prérequis pour conduire un débat civique, rationnel et apaisé sur ces questions. Il y a eu 500 000 immatriculations à la sécurité sociale en 2019, dont une part importante de personnes qui venaient d'Afrique. Avec un écart très fort, y compris si l'on additionne le nombre de premiers titres de séjour, le nombre de premières demandes d'asile en provenance du continent africain. Nous avons interrogé l'Insee sur ces sujets et nous n'avons obtenu que des réponses qui étaient un moyen de mettre la question de côté, expliquant qu'il pouvait y avoir des écarts sur les durées de résidence, etc., ce qui n'était pas satisfaisant. Le rapprochement des chiffres montre bien qu'il y a des angles morts gigantesques, y compris dans les estimations.

Valérie Boyer

Et y compris pour les prestations versées à l'étranger.

Jean-Paul Gourévitch

On pourrait juste ajouter que dans ce rapport sur la Seine-Saint-Denis, et pourquoi ne pas penser qu'un département a peut-être raison de faire un rapport sur l'immigration dans son département, les mineurs ne sont comptés que comme mineurs étrangers, c'est-à-dire qu'on a laissé de côté tous les descendants directs d'immigrés pour pouvoir restreindre le nombre de gens relevant de l'immigration en Seine-Saint-Denis. Ainsi, alors que la Seine-Saint-Denis est un département où la population en lien avec l'immigration se situe entre 60 et 70 %, là, elle apparaissait en dessous de 40 %.

Michel Aubouin

C'est un élément que l'on ne précise pas, mais les chiffres qui sont publiés, ceux du ministère de l'Intérieur, ne concernent que les adultes. C'est-à-dire que lorsqu'il y a des adultes qui viennent avec des enfants, ces enfants ne sont pas comptés. Si l'on voulait rapporter cela à la population totale de la France, il faudrait aussi trouver un indicateur qui nous permette de calculer le nombre d'enfants accompagnants.

Valérie Boyer

Lorsque vous enquêtez, que vous lisez des rapports, vous apprenez des personnes qui s'occupent de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) dans les conseils départementaux que la naturalisation de ces mineurs ou faux mineurs pris en charge par l'ASE est accélérée au maximum. Effectivement, à ce moment-là, ils disparaissent des statistiques. Cela pose plusieurs difficultés car, aujourd'hui, les départements sont totalement submergés par ces jeunes adultes mineurs qui arrivent, essentiellement des hommes, même si l'on voit de plus en plus de femmes enceintes et la plupart mineures. Ceci crée des problèmes majeurs pour l'accueil de l'enfance en danger. Je le redis, les départements sont submergés et l'accueil des populations fragiles ne peut pas se faire dans de bonnes conditions. Je trouve qu'il y a une rupture d'égalité vis-à-vis des devoirs que nous avons par rapport à ces enfants français ou vivant en France qui sont de plus en plus en danger et qui ne peuvent pas être accueillis alors qu'ils devraient être soustraits à leur famille et pris en charge. Je suis très surprise que ce scandale d'État ne fasse pas la une des journaux. Aujourd'hui, ces enfants sont en danger ou mis en danger justement du fait que les départements sont totalement débordés par cette obligation d'accueil. L'État le leur demande mais ne prend pas en charge ce qu'il exige d'eux.

Michel Aubouin

Je suis totalement d'accord avec vous. Je pense que, quand on connaît un peu le sujet, c'est totalement horrible. Il y a beaucoup d'enfants, notamment dans des familles maltraitantes, qui ne peuvent pas être placés à l'ASE car il n'y a pas de place. On trouve actuellement à l'ASE des migrants mineurs pour l'essentiel, ou supposés l'être, qui encombrant. Sur les naturalisations en revanche, c'est un article de loi qui pourrait être revu, car cette question, en l'occurrence, procède bien de la loi. On a inscrit dans le Code civil que ces mineurs étrangers pris en charge par l'ASE peuvent accéder à la nationalité française à leur majorité, ce qui a un effet désastreux car, évidemment, ils ne sont jamais isolés – j'en ai suivi pour ma part beaucoup quand j'étais dans l'Essonne car ils arrivaient par Orly. Ils n'avaient sur eux,



Il y a beaucoup d'enfants, notamment dans des familles maltraitantes, qui ne peuvent pas être placés à l'ASE car il n'y a pas de place

■ ■ ■
**On a créé une
filière d'immigration
clandestine à
travers ces migrants
mineurs**

en tout et pour tout, qu'une étiquette avec un numéro de téléphone, et étaient pris en charge pendant deux ou trois ans par le département ; dès qu'ils accédaient à la majorité, à ce moment-là, la famille arrivait. Je trouve cette manière de gérer ces enfants absolument horrible. Et maintenant, la famille arrive d'autant plus qu'elle entre dans la catégorie de famille de Français ou parents de Français. On a créé une filière d'immigration clandestine à travers ces migrants mineurs, abandonnés par leurs parents, obligés de prendre l'avion et d'arriver dans un endroit inconnu où ils vont rester le temps que leurs parents les retrouvent à leur majorité. On a beaucoup encouragé ce processus, c'est un effet pervers de la loi et je pense que le législateur doit revenir sur cette position.

Valérie Boyer

Je me permets juste de vous indiquer que j'ai déposé ce type d'amendement au Sénat. Au début, l'accès à la nationalité n'était pas prévu dans le texte que l'on nous a demandé d'examiner, et j'ai donc déposé pas mal d'amendements à ce propos. D'une manière générale, je suis étonnée de cette filière mafieuse que l'on a créée et qui met les jeunes en danger, surtout quand l'on connaît les conditions de traversée. C'est incroyable, pourquoi la France prend-elle en charge ces personnes-là au lieu de les renvoyer dans leur famille ? Ce sont des mineurs, qui doivent être renvoyés dans leur famille. On consolide ces filières et cette exportation de mineurs depuis des pays qui font exprès de ne pas avoir d'état civil en dépit de toute l'aide versée pour qu'ils puissent en avoir. Cette situation est humainement abominable et crée en France des situations atroces.

Michel Aubouin

En vous écoutant, je pense comme vous que la France participe de façon implicite à cette ignominie, à savoir le fait de déplacer des enfants uniquement dans ce but.

Valérie Boyer

Il y a des jeunes femmes enceintes qui arrivent parfois contre leur gré, car en en accouchant en France, elles s'achètent un totem d'immunité ou pensent le faire. J'ai vécu ce genre de situations que notre droit favorise, malheureusement, et qui sont totalement scandaleuses sur le plan humain.

Rémi Scholtz

**Collaborateur parlementaire de Thimothée Houssin,
député de l'Eure (5^e circ.)**

Avez-vous une idée de ce que peut représenter la fraude pour les départements ? Je sais qu'il y a deux rapports sénatoriaux et vous parliez de l'Assemblée nationale, avec une fraude estimée entre 60 et 90 %, ce qui est assez considérable. L'Assemblée des départements de France avait dit que les MNA (mineurs non accompagnés) étaient environ 40 000 en 2018, pour un coût de deux milliards d'euros, mais ces coûts varient pas mal en fonction des départements, c'est pourquoi je voulais savoir si l'on avait une estimation globale de ce surcoût engendré par cette fraude. Sans compter le risque sécuritaire y compris pour les mineurs non accompagnés eux-mêmes, car entre 70 et 90 % d'entre eux ne sont absolument pas des mineurs, si bien que, au-delà de la fraude et même du surcoût, on a de vrais mineurs non accompagnés qui se retrouvent dans des centres d'hébergement avec des gens qui peuvent avoir 20, 25 ans ou plus.

Michel Aubouin

Il y a une marge, effectivement. Des analyses osseuses permettant de calculer l'âge exact avaient été testées, mais cela a été retoqué. Certains pays y ont recours et c'est après tout une méthode comme une autre pour savoir quel âge a exactement le jeune que l'on est censé accueillir. Sur le montant, les départements que l'on avait interrogés donnaient plutôt 60 000 euros par enfant et par an. Les départements d'Île-de-France sont peut-être un peu plus riches que les autres, mais le ministère ne fait pas la collecte, comme pour le reste d'ailleurs, et l'on ne peut pas savoir. Si j'étais parlementaire, je ne vous cache pas que, lors de la fameuse séance où l'on examine le rapport annuel au Parlement, je poserais beaucoup plus de questions pour obliger le ministère à sortir les chiffres. Non pas qu'il les ait, il ne les a pas, mais pour l'obliger à les calculer. Sur tout un tas de sujets, nous sommes non pas dans le flou complet, mais dans une zone d'ombre qui est tout de même très importante.

Valérie Boyer

Monsieur le Préfet, c'est bien ce que nous faisons. Nous posons des questions. Je me souviens d'une séance où j'étais ici en tant que député, lors de l'audition de France Stratégie. J'ai posé une question sur les centenaires ou les personnes extrêmement âgées à l'étranger et en Algérie en particulier. Cela m'a valu, par une journaliste très réputée en l'occurrence, une brève dans le journal me traitant d'idiote parce que j'avais soulevé ce problème. Oui, nous posons des questions, mais d'une part nous n'avons pas de réponses et d'autre part, quand on pose ce type de questions, on est à chaque fois stigmatisé. On le fait par écrit, mais, vous le savez peut-être, maintenant, on ne répond pas aux questions écrites des parlementaires, alors qu'il existait il y a quelques années encore une obligation de réponse : on y répond très tard ou on y répond à côté, surtout pour ce type de questions. Effectivement, c'est exactement ce que disait M. Pouvreau Monti, on est dans l'occultation des statistiques sur ces sujets-là.

Michel Aubouin

Je pense que les choses sont en train de changer parce que l'opinion publique aimerait bien savoir, et cela devient de plus en plus compliqué de tout cacher. J'ai travaillé dans un monde de juristes, dans l'administration centrale, et mes collègues juristes qui se penchaient sur ces questions n'avaient qu'une vision juridique. Cela ne les intéressait pas vraiment de savoir ce qui se passait, où étaient les réfugiés, ce qui arrivait après. Ce n'était pas leur sujet. Ce qui les intéressait, c'était de savoir si l'on pouvait améliorer telle catégorie de migrants, et le système fonctionnait comme cela. Aujourd'hui, il y a une obligation démocratique d'accéder à l'ensemble des données, c'est juste nécessaire.

Valérie Boyer

En tant que parlementaires, nous avons une mission d'évaluation et de contrôle sur cela.



**L'opinion publique
aimerait bien savoir
et cela devient
de plus en plus
compliqué de tout
cacher**

Benoît Perrin

Je vous propose de conclure ce Rendez-Vous Parlementaire en remerciant M. Ciotti et son équipe pour nous avoir permis d'organiser cet événement. Merci à vous, M. le Préfet, et à vous également, Jean-Paul Gourévitch, pour nous avoir présenté votre étude. Merci à tous d'être venus. Nous espérons que les propositions qui sont dans vos pochettes trouveront une concrétisation dans les débats qui s'annoncent assez sportifs dans les semaines qui viennent. Vous savez que la politique de l'immigration est un sujet d'économies, mais il y en a beaucoup d'autres. Sachez que les contribuables, et vous en êtes bien conscients, sont assommés d'impôts. Votre devoir est, je le crois, de chercher des sources d'économies et il y en a à faire absolument partout. Nous sommes prêts à vous aider sur tous ces sujets. Merci encore de votre attention et je l'espère à très bientôt dans le cadre d'un nouveau Rendez-Vous Parlementaire.

Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable

n°1 Octobre 2002
Fiscalité et dépense publique

n°2 Mars 2003
Le contrôle parlementaire de la dépense publique

n°3 Mai 2003
Grèves dans les services publics et service garanti

n°4 Juillet 2003
Le financement public de l'audiovisuel

n°5 Octobre 2003
Les droits de succession : un impôt pour l'éternité ?

n°6 Mars 2004
Le contrôle de la dépense locale

n°7 Juin 2004
Une loi pour le service garanti

n°8 Décembre 2004
Pour une réforme du statut de la fonction publique

n°9 Avril 2005
La publication du rapport annuel de la Cour des comptes, et après ?

n°10 Juin 2005
Faut-il réformer ou supprimer l'ISF ?

n°11 Octobre 2005
Le surcoût de l'intercommunalité

n°12 Décembre 2005
Les aides à l'emploi, la mauvaise réponse au chômage ?

n°13 Mars 2006
Stop à la hausse de la fiscalité locale

n°14 Mai 2006
La compétitivité fiscale de la France

n°15 Octobre 2006
L'immobilier de l'Etat : le rapport Tron un an après

n°16 Décembre 2006
Le retour à l'équilibre budgétaire, une ardente obligation

n°17 Février 2007
Le contrôle parlementaire de la dépense publique

n°18 Octobre 2007
Les coûts exorbitants du système de santé français

n°19 Décembre 2007
Les dérives de la dépense locale

n°20 Janvier 2008
La moralisation de la vie politique

n°21 Avril 2008
Croissance : le rapport Attali, et après ?

n°22 Octobre 2008
L'Europe et le contribuable : avantages et inconvénients

n°23 Décembre 2008
Retraite : la capitalisation est, et restera, le bon choix

n°24 Janvier 2009
Le train de vie des collectivités locales

n°25 Avril 2009
Complexité administrative et instabilité juridique : le coût pour la France

n°26 Juin 2009
Finances publiques et sortie de crise

n°27 Octobre 2009
Fiscalité : l'alibi de l'écologie ?

n°28 Décembre 2009
Y a-t-il une bonne et une mauvaise dette ?

n°29 Avril 2010
Hôpitaux : la convergence tarifaire public/privé

n°30 Juin 2010
Le coût de la politique migratoire de la France

n°31 Octobre 2010
Les fonctionnaires sont-ils des privilégiés ?

n°32 Décembre 2010
Baissier la dépense publique par la démocratie directe

n°33 Décembre 2010
Parlementaire ou fonctionnaire : il faut choisir !

n°34 Avril 2011
Fiscalité du patrimoine

n°35 Juin 2011
Ce que nous coûte l'immigration irrégulière

n°36 Octobre 2011
Les fraudes sociales ne doivent pas être une fatalité

n°37 Décembre 2011
Dettes de l'État : on peut et on doit s'en sortir !

n°38 Février 2012
Trouver 70 milliards d'économie en urgence !

n°39 Décembre 2013
Fiscalité écologique ou fiscalité tout court

n°40 Avril 2014
L'intercommunalité : moins de dépenses ou plus de fonctionnaires ?

n°41 Juin 2014
Pas de réforme de la fonction publique sans suppression de statut

n°42 Novembre 2014
Public/privé : une inégalité inacceptable

n°43 Avril 2015
Corruption, fraude : l'exemplarité contre le soupçon

n°44 Juin 2015
La défense sacrifiée à l'État providence

n°45 Novembre 2015
Matraquage fiscal : les classes moyennes sacrifiées

n°46 Avril 2016
Argent public : La transparence pour renouer la confiance avec les citoyens contribuables

n°47 Juin 2016
Avantages et inconvénients du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source

n°48 Novembre 2017
Budget 2018 : 50 milliards d'économies sur le budget c'est possible !

n°49 Juin 2016
Avantages et inconvénients du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source

n°50 Avril 2018

Pour une réforme des droits de succession

n°51 Juin 2018

Le consentement à l'impôt

n°52 Novembre 2018

Réduire les dépenses publiques :
un impératif absolu !

n°53 Mars 2019

Grand Débat : trop de dépenses publiques,
c'est trop d'impôts

n°54 Juillet 2019

La lutte contre la fraude sociale

n°55 Novembre 2019

Eoliennes : un business écologique
contestable payé par les contribuables

n°56 Janvier 2020

Chantiers publics : en finir avec
les dépassements budgétaires

n°57 Septembre 2020

Effet de serre et effets pervers pour
les contribuables : débat sur la justification
de la lutte contre le réchauffement

n°58 Septembre 2020

Politique de la ville : des milliards d'argent
public, pour quels résultats ?

n°59 Juin 2021

Lutte contre la fraude sociale :
un enjeu majeur en termes de réduction
des dépenses publiques

n°60 Octobre 2021

Dépenses publiques,
la fin de l'argent magique ?

n°61 Décembre 2021

Droits de succession :
mettre fin à l'impôt sur la mort

n°62 Février 2022

Quels contrôles pour la dépense publique ?

n°63 Juillet 2022

Le contrôle de la dépense publique
(au Sénat)

n°64 Novembre 2022

La dette publique de la France
est-elle soutenable ?

n°65 Avril 2023

Les agences de l'État, un coffre-fort
dont on a jeté la clé

n°66 Juin 2023

La simplification administrative :
faciliter la vie des Français et réaliser
des économies

n°67 Octobre 2023

Le coût de l'immigration : dépenses,
recettes, investissements, rentabilité

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !

Le journal de
Contribuables Associés

Tous contribuables



4 ANNE HIDALGO //// **5 RÉDUCTION D'IMPÔT**

9 IMMIGRATION //// **11 FILM** //// **12 CONTRIBUABLES ASSOCIÉS À LA TÉLÉ**

14 C'EST VOUS QUI LE DITES ! //// **16 LES GASPILLAGES**

n°29

Décembre 2023 – Février 2024 //// 5 €